



UHT Semsales
Case Postale 51
1623 Semsales
info@uhtsemsales.ch
www.uhtsemsales.ch
CCP 30-267927-6



Charte morale

Mouvement juniors du UHT Semsales

Juin 2007

Établie en 2004 par le UHC Sionge Raptors.

Mise à jour par la commission junior du UHT Semsales en juin 2007.

Auteurs : Brügger Andrea, Casati Barbara, Vial Maryline, Heger Garry,
Schuwey Sébastien, Vial Fabrice

Préambule

Ce document a pour but de dresser un certain nombre de règles relatives au bon fonctionnement du mouvement juniors du UHT Semsales. Chaque partie prenante s'engage à respecter ces points. Les joueurs et les parents s'engagent à partir du moment où ils paient la cotisation au club.

Un exemplaire est transmis à chaque nouveau membre du club.

Buts :

- > Établir clairement la communication entre les entraîneurs, les joueurs, les parents et les membres de la commission juniors.
- > Définir les règles concernant la présence aux manifestations pour les entraîneurs, les joueurs (ev. les parents) et les membres de la commission juniors.
- > Définir les règles de comportement (discipline) des parties prenantes lors des manifestations.

1. Organisation et administration

Les entraîneurs doivent :

- Respecter le contrat signé en début de saison avec le club.
- Organiser une assemblée d'équipe et dresser un bilan de la saison.
- Récolter les feuilles d'inscription, répertorier les juniors et leurs coordonnées et le cas échéant, communiquer les informations sur les joueurs à la commission.
- Convoquer leurs juniors au premier entraînement et établir un planning d'entraînement.
- Communiquer la commande de nouvelles licences.
- Gérer le matériel mis à disposition par le club et contrôler celui de leurs juniors.
- Faire une photo d'équipe par saison et la transmettre à la commission.
- A leur guise, gérer une caisse d'équipe et les règles qui vont avec (en prenant compte des envies et des moyens des joueurs)

Les joueurs et les parents doivent :

- Payer la cotisation au club (les juniors ont droit à trois entraînements gratuits pour essai.).
- Obligatoirement communiquer les absences aux entraîneurs (principe d'excuse).
- Remplir les feuilles d'inscriptions.
- Être disponible pour les transports.
- Communiquer les changements d'adresse et de numéro de téléphone.

La commission junior/le comité doit :

- Trouver des moyens financiers.
- S'occuper du travail administratif.
- Assurer la coordination avec les parents pour les transports.
- S'occuper du défraiement des entraîneurs et de l'arbitre.
- Tenir à jour une liste des joueurs et des entraîneurs et établir le contingent.
- Réserver les dates d'entraînements et des journées de championnat, ainsi que les salles.
- Transmettre les informations venant de l'ASUH (Association Suisse d'Unihockey).
- Transmettre les informations venant du comité du club.
- S'occuper des licences et les commander.
- Mettre le matériel adéquat à disposition des équipes.
- Faire de la publicité et informer les joueurs actifs.
- Trouver un/des arbitres.

2. Jeu et coaching

Les entraîneurs doivent :

- Préparer les entraînements.
- Être présents ou se faire remplacer.
- Être ponctuel.
- Tenir une liste de présences.
- Préparer les journées de championnat et ne pas oublier le matériel.
- Privilégier le jeu d'équipe plutôt que la performance individuelle ; être impartial envers les joueurs (ils sont traités sur un pied d'égalité).
- Être concernés, passionnés, responsables, motivés, positifs, exemplaires, crédibles, autoritaires, patients et respectueux.
- Être toujours à l'écoute et ouverts.
- Gérer les éventuels conflits
- Donner leur maximum pour atteindre les objectifs fixés avec la commission.
- Maintenir la ligne de conduite du club et tirer le meilleur d'eux-mêmes et des joueurs.
- Si possible, participer à un cours J+S (Jeunesse et Sports).

Les joueurs et les parents doivent :

- Être présents lors des matches et des entraînements.
- Préparer les journées de championnat et ne pas oublier le matériel.
- Être ponctuels.
- Communiquer les absences.
- Respecter le choix des entraîneurs.
- Être passionnés, fair-play, responsables et respectueux.
- Maintenir la ligne de conduite du club et un esprit d'équipe agréable.

La commission junior/le comité doit :

- Suivre les équipes lors des matches et des entraînements.
- Mettre à disposition une petite pharmacie pour chaque équipe.
- Encourager les entraîneurs à participer aux cours J+S.
- Trouver des entraîneurs en cas de besoin.

3. Règlement et discipline

FAIR-PLAY : Pour les entraîneurs, les joueurs, les parents et les membres de l'équipe, il est important de respecter chaque équipe, clubs, joueurs, arbitres et le règlement de l'ASUH. Il faut respecter les clubs organisateurs en se comportant correctement et en consommant les produits.

Les entraîneurs doivent :

- Montrer l'exemple et donner une bonne image.
- Exiger une discipline ferme et stricte.
- Établir des règles dès le début et s'y maintenir.
- Enseigner l'ordre, le respect et la politesse.
- Informer la commission d'éventuels problèmes au sein de l'équipe (ne pouvant être géré en interne).
- Respecter ses joueurs, en les encourageant et en les motivant.
- Être le dernier qui part et contrôler la salle et les vestiaires.
- Être autoritaire et connaître les limites.
- Respecter la sphère privée et l'intimité des joueurs.
- Veiller à la santé morale et physique de chaque joueur.
- Veiller à l'intégration de tous les juniors (au niveau sport mais également un niveau camaraderie).

Les joueurs et les parents doivent :

- Suivre la conduite du club.
- Respecter les décisions des entraîneurs.
- Encourager l'équipe.
- Donner une bonne image.
- Respecter l'ordre, la politesse et le matériel.
- Respecter lors des entraînements et des journées de championnat :
 - > **L'INTERDICTION DE FUMER**
 - > **L'INTERDICTION DE CONSOMMER DE L'ALCOOL**
 - > **L'INTERDICTION DE CONSOMMER D'AUTRES STUPEFIANTS**
 - > Jusqu'à 16 ans (fumée, bière et vins), jusqu'à 18 ans (alcools forts)
- Venir aux entraînements et aux matches régulièrement.
- Communiquer les démissions (à l'assemblée d'équipe de la fin de saison au plus tard).
- Respecter les coéquipiers.

La commission junior/le comité doit :

- Intervenir en cas de problèmes majeur ou répétés et avertir les parents.
- Assurer le bon déroulement des manifestations.
- Veiller à la bonne réputation du club.

4. Journée de championnat à domicile et manifestations

Les entraîneurs, les joueurs (ev. les parents) et les membres de la commission junior sont tenus de respecter le planning de travail et ils s'engagent à venir travailler.

Les entraîneurs doivent :

- Avertir leurs juniors et établir une liste des présences lors de la journée de championnat.
- Contacter et informer les parents.

Les joueurs et les parents doivent :

- Être sérieux et donner le bon exemple.
- Être présents et disponibles.
- Faire de la publicité.

La commission junior/le comité doit :

- Organiser le planning du travail pour la journée de championnat et aider les entraîneurs à contacter les parents.
- Organiser la logistique (mise en place de la salle, boissons, snacks, etc.).
- Faire la publicité.
- Être présent lors des journées pour aider.
- S'assurer du bon déroulement de la journée et prévenir tout acte de vandalisme/violence.

S'appliquer à toujours donner une bonne image du club et du sport !

Semsaes, juin 2007

Au nom de la commission junior et des entraîneurs,
Le responsable,
Garry Heger